C.P.A.S. de Dour

Le C.P.A.S. de DOUR constitue une réserve de recrutement de Directeurs pour sa maison de repos pour personnes âgées, le home « Le Bon Repos ».

FONCTIONS:

Dans le respect des lois et règlements en vigueur, du statut administratif applicable au personnel du C.P.A.S., de normes de sécurité et d'hygiène, des procédures spécifiques au C.P.A.S. et aux maisons de repos et des directives de la hiérarchie, le directeur de la maison de repos gère son établissement en bon père de famille, il veille notamment à optimaliser le taux d'occupation de son établissement. Il organise le travail administratif et la direction générale des différents services de la maison de repos.

A cet effet, il assure :

- la gestion de ses équipes ;
- la gestion de la qualité des soins ;
- la gestion administrative de la maison de repos;
- la gestion financière de la maison de repos;
- un rôle d'interface (résidents, familles, personnel , direction générale, organes décisionnels, pouvoirs subsidiants ...)

PROFIL:

Le candidat doit:

- 1°.- être belge ou citoyen d'un membre de l'Espace économique européen (les états membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) ou de la Confédération suisse;
- 2°.- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
- 3°.- jouir des droits civils et politiques;
- 4°.- être de bonne conduite, vie et mœurs (fournir un extrait de casier judiciaire vierge * datant de moins de 3 mois (* avec possibilité d'appréciation en cas de condamnation du Tribunal de Police pour des délits mineurs);
- 5°.- être porteur d'un bachelier ou d'un diplôme universitaire (master) ;
- 6°.- Conformément à l'annexe 120 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé du 4 juillet 2013, chapitre III, point 9.1., être titulaire de l'attestation assurant le minimum de connaissances utiles relatives à la gestion d'une maison de repos ;
- 7°.- Posséder le permis de conduire B et un véhicule personnel.

Les conditions ci-avant doivent être réunies à la date extrême du dépôt des candidatures, soit au plus tard le 16 septembre 2021.

L'agent doit satisfaire, durant toute sa carrière, aux conditions visées aux points 1°, 3°, 4°, 6° et 7° cidessus.

8°.- et, réussir un examen de recrutement.

EPREUVES:

- **1.- Epreuve écrite générale :** Synthèse et commentaire d'une conférence sur un sujet d'ordre professionnel dans lesquels l'orthographe et les facultés rédactionnelles seront jugés;
- 2.- Epreuve écrite professionnelle portant sur les connaissances liées à la fonction:
 - Les réglementations fédérales et régionales relatives à l'agrément et au fonctionnement de la maison de repos ;
 - La réglementation et le financement INAMI;
 - La loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'Action sociale;
 - Législation concernant les marchés publics.
- **3.- Epreuve orale** permettant d'apprécier la maturité, les aptitudes professionnelles du candidat et son respect des normes déontologiques de la fonction.

Pour réussir, les candidats doivent obtenir au moins 50 % des points à chacune des trois épreuves précitées et au minimum, 60 % au total général des épreuves.

DIVERS:

Désignation à temps plein (38 heures de travail par semaine).

Echelle R.G.B. B.4.1. (pour les détenteurs d'un bachelier) ou A.1. (pour les détenteurs d'un master). Il sera tenu compte de l'ancienneté éventuelle de l'agent (reprise de la totalité de l'ancienneté dans le service public et de 10 années au maximum, dans le secteur privé).

Si cette offre vous intéresse, veuillez envoyer votre curriculum vitae accompagné :

- d'une lettre de motivation;
- d'une copie de diplôme ;
- d'une copie de l'attestation assurant le minimum de connaissances utiles relatives à la gestion d'une maison de repos prévue par l'annexe 120 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé du 4 juillet 2013;
- d'une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- d'une copie recto-verso du permis de conduire ;
- d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois,

sous pli recommandé à Madame COQUELET Martine, Présidente du C.P.A.S., rue Emile Estiévenart, 5 à 7370 DOUR.

| <u>DATE LIMITE</u> : 16 septembre 2021 (cachet de la poste faisant foi). | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |